



# PRÉFET DE HAUTE-LOIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat Général

DIRECTION  
DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ

Bureau de la réglementation  
et des élections

Dossier suivi par : Sandrine BEL  
Tél. 04 71 09 90 94  
Mél. : pref-bre@haute-loire.gouv.fr

## LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR POUR UNE DEMANDE DE MOBILITE DE CONDUCTEUR DE TAXI

- un courrier confirmant la volonté du demandeur de poursuivre son activité dans un autre département,
- une copie recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité,
- une copie recto/verso du permis de conduire de catégorie B en cours de validité,
- une copie de la carte professionnelle de conducteur de taxi ou de l'attestation de réussite à l'examen d'accès à la profession de conducteur de taxi ou du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi (CCPCT),
- un certificat constatant l'aptitude médicale à la conduite de taxi (cerfa 14880\*01) ou une copie de l'attestation d'aptitude médicale délivrée par la préfecture (dite « carte jaune »),
- une copie de l'attestation de stage de formation continue, délivrée par un centre de formation agréé par la préfecture (**obligatoire à partir de 5 ans après la délivrance de la carte professionnelle initiale**),
- une copie de l'attestation de stage de suivi de la formation à la mobilité pour le département d'exercice choisi,
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture récente d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe, certificat d'avis d'imposition ou de non imposition, quittance d'assurance pour le logement, titre de propriété ou quittance de loyer),
- une photo d'identité récente (dimension 35x45mm), prise sur fond uni et de couleur clair (gris ou bleu), vue de face, tête nue, expression du visage neutre,
- une signature apposée sur papier à fond blanc.